

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2014

Présents : Mesdames Véronique BROUTIN, Hélène CASTELLS, Sandra LOUSTAUDAUDINE, Danièle METAIS, Nicole MONNET, Sandrine PONTURLAS, Geneviève QUERTAIMONT, Catherine VIGNES.

Messieurs Francis BRIULET, Ludovic CAPDEVIELLE, Jean-Luc CASTELLS, Bernard CAZAUX, Pascal CENAC, Yves DE GINESTET, Yves LANSAC, Marc LEON, Jean Charles ROUMY, Patrick VIGNES.

Secrétaire de Séance : Hélène CASTELLS

Procurations : Sylvie DALLOZ à Patrick VIGNES

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2014

Point 2 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal, séance d'installation

Point 3 : Vote des comptes administratifs 2013
Vote des budgets 2014.

Point 4 : Installation des Commissions

- ⇒ Finances
- ⇒ Urbanisme & Environnement
- ⇒ Travaux
- ⇒ Ecoles
- ⇒ Affaires Sociales
- ⇒ Associations & Animations
- ⇒ Communication

Point 5 : Désignation des Membres élus au C.C.A.S.

Point 6 : Désignation des représentants de la Commune au sein d'autres instances :

- ⇒ Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE)
- ⇒ Syndicat Mixte pour la Gestion de la Gespe
- ⇒ Syndicat AEP du canton Tarbes – Sud
- ⇒ Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.

Point 7 : Questions diverses.

La séance est ouverte à 19 heures

Point 1

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2014**

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2014 qui a été adressé à chacun.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2014.

Point 2

- **Approbation du compte-rendu de la Séance d'Installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014**

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal séance d'installation qui a été adressé à chacun.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la Séance d'Installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014.

Point 3

- **Vote des Comptes Administratifs 2013**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la préparation du Budget, il a été réuni l'ensemble des Membres du Conseil Municipal pour que, comme à l'accoutumée soit organisée une réflexion la plus large possible.

Monsieur le Maire tient à souligner qu'il se réjouit de la qualité des échanges lors de cette séance de travail, en date du 7 avril dernier, au cours de laquelle il a été procédé à un tour d'horizon détaillé de l'ensemble des éléments financiers de notre Commune, qui a d'ailleurs permis que soit adressé, pour le Conseil Municipal de ce soir, l'ensemble des documents budgétaires amendés, notamment en fonction des observations recueillies.

Monsieur le Maire souligne que les Comptes présentés traduisent fidèlement, notamment la volonté de l'équipe municipale et son action pour :

- d'une part, pour ce qui est qualifié, à notre échelle, de la réalisation de grands travaux, avec l'Aménagement du Cœur du Village et la Sécurisation de ses Accès afin d'adapter la Commune aux besoins et enjeux de demain,
- d'autre part, pour permettre la poursuite des investissements avec par exemple, la mise en œuvre d'un programme de travaux sur le réseau d'assainissement,
- et enfin, bien évidemment maintenir la fiscalité à son plus bas niveau, afin que précisément, en cette période de crise, nous ne participions pas, de notre côté, à l'aggravation de la situation du pouvoir d'achat des ménages.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY procède à la présentation des Comptes Administratifs 2013.

Commune

LIBELLE	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	40 320.60			249 376.74	40 320.60	249 376.74
Opérations de l'exercice	660 966.35	320 750.31	922 525.00	1 071 997.28	1 583 491.35	1 392 747.59
Totaux	701 286.95	320 750.31	922 525.00	1 321 374.02	1 623 811.95	1 642 124.33
Résultats de clôture	380 536.64	0.00	0.00	398 849.02	0.00	18 312.38
Restes à réaliser						0,00
Totaux cumulés	380 536.64	0.00	0.00	398 849.02	0.00	18 312.38
Résultats définitifs	380 536.64	0.00	0.00	398 849.02	0.00	18 312.38

Service Assainissement

LIBELLE	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		73 084.39		13 266.42		86 350.81
Opérations de l'exercice	20 596.97	31 870.00	90 105.01	107 751.39	110 701.98	139 621.39
Totaux	20 596.97	104 954.39	90 105.01	121 017.81	101 701.98	225 972.20
Résultats de clôture	0.00	84 357.42	0.00	30 912.80	0.00	115 270.22
Restes à réaliser						0,00
Totaux cumulés	0.00	84 357.42	0.00	30 912.80	0.00	115 270.22
Résultats définitifs	0.00	84 357.42	0.00	30 912.80	0.00	115 270.22

Caisse des Ecoles

LIBELLE	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés				577.73	0.00	577.73
Opérations de l'exercice			9 993.28	9 531.00	9 993.28	9 531.00
Totaux	0.00	0.00	9 993.28	10 108.73	9 993.28	10 108.73
Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00	115.45	0.00	115.45
Restes à réaliser					0.00	0.00
Totaux cumulés	0.00	0.00	0.00	115.45	0.00	115.45
Résultats définitifs	0.00	0.00	0.00	115.45	0.00	115.45

Après en avoir délibéré, les comptes administratifs 2013 sont approuvés, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur le Maire ne prend pas part, comme il se doit, au vote.

- Vote des Budgets 2014

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY procède à la présentation des Budgets 2014.

Budget Commune

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	254 613.00	635 150.00	1 064 471.00	1 046 159.00
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultats reportés	380 537.00	0.00		18 312.00
Totaux sections	635 150.00	635 150.00	1 064 471.00	1 064 471.00

	Dépenses	Recettes
TOTAL BUDGET	1 699 621.00	1 699 621.00

Les taux d'imposition communaux ont été augmentés de 1,009 % :

- Taxe d'habitation 4,58%
- Foncier bâti 10,32%
- Foncier non bâti 37,63%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de voter ce budget.

Budget Service Assainissement

LIBELLE	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	310 850.00	226 493.00	152 487.00	121 573.00
Restes à réaliser				
Résultats reportés		84 357.00		30 914.00
Totaux sections	310 850.00	310 850.00	152 487.00	152 487.00

	Dépenses	Recettes
TOTAL BUDGET	463 337.00	463 337.00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de voter ce budget.

Budget Caisse des Ecoles

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	0,00	0,00	10 280.00	10 167.00
Restes à réaliser	0,00			
Résultats reportés		0,00		113
Totaux sections	0,00	0,00	10 280.00	10 280.00

	Dépenses	Recettes
TOTAL BUDGET	10 280.00	10 280.00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de voter ce budget.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Monsieur le Maire adresse des remerciements appuyés en son nom et, au nom de l'ensemble des Membres du Conseil Municipal, à Monsieur Jean-Charles ROUMY, en charge des Finances.

- Redevance Assainissement

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Bernard CAZAUX présente ce dossier concernant la Redevance d'Assainissement.

Monsieur Bernard CAZAUX précise que la Ville de Tarbes facture à la Commune 0.9549 €/m³ pour le traitement des eaux usées à la station à laquelle elle est rattachée, alors que la Commune ne répercute cette prestation, aux habitants de Laloubère, qu'à hauteur de 0,87320 €/m³, la dernière mise à jour remontant à l'an passé.

Un large débat s'instaure au cours duquel, il apparaît légitime de relever le niveau de facturation du m³ pratiqué par la Commune de façon à ce que ce dernier corresponde, à celui qui est demandé par la Ville de Tarbes à la Commune.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de porter à 0,96 € le m³ facturé par la Commune aux abonnés.

Point 4

- Installation des Commissions

Monsieur le Maire propose que les Membres du Conseil Municipal procèdent à l'installation des Commissions Municipales, étant précisé qu'elles sont composées :

- d'une part du Maire (Président de Droit)
- d'autre part, d'un rapporteur (Vice Président),
- et enfin, de Membres.

Un débat s'instaure auquel participe l'ensemble des Membres présents, et les Commissions sont ainsi formées, à savoir :

➡ Commission des Finances

Rapporteur : Jean-Charles ROUMY (1^{er} Adjoint)

Membres : Francis BRIULET, Bernard CAZAUX, Yves DE GINESTET, Yves LANSAC, Geneviève QUERTAIMONT.

➡ Commission Urbanisme & Environnement

Rapporteur : Bernard CAZAUX (2^{ème} Adjoint)

Membres : Francis BRIULET, Ludovic CAPDEVIELLE, Sylvie DALLOZ, Yves DE GINESTET, Marc LEON, Jean-Charles ROUMY, Cathy VIGNES.

➡ Commission des Travaux

Rapporteur : Francis BRIULET (4^{ème} Adjoint)

Membres : Ludovic CAPDEVIELLE, Bernard CAZAUX, Pascal CENAC, Yves DE GINESTET, Marc LEON, Danièle METAIS, Jean-Charles ROUMY.

➡ **Commission des Ecoles**

Rapporteur : Geneviève QUERTAIMONT (5^{ème} Adjointe)

Membres : Véronique BROUTIN, Nicole MONNET, Sandrine PONTURLAS, Jean-Charles ROUMY.

➡ **Commissions des Affaires Sociales**

Rapporteur: Geneviève QUERTAIMONT (5^{ème} Adjointe)

Membres : Hélène CASTELLS, Véronique BROUTIN, Sylvie DALLOZ, Yves LANSAC, Sandra LOUSTAUDAUDINE, Danièle METAIS, Nicole MONNET, Cathy VIGNES.

➡ **Commissions Associations & Animations**

Rapporteur: Hélène CASTELLS (3^{ème} Adjointe)

Membres : Ludovic CAPDEVIELLE, Jean-Luc CASTELLS, Pascal CENAC, Yves LANSAC, Marc LEON, Sandra LOUSTAUDAUDINE, Nicole MONNET, Sandrine PONTURLAS, Jean-Charles ROUMY, Cathy VIGNES.

➡ **Commissions Communication**

Rapporteur : Hélène CASTELLS (3^{ème} Adjointe)

Membres : Jean-Luc CASTELLS, Yves DE GINESTET, Yves LANSAC, Nicole MONNET, Cathy VIGNES.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'installer ces Commissions, ainsi composées.

Point 5

- **Désignation des Membres élus au C.C.A.S.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient également, de désigner les Conseillers Municipaux qui siègeront au C.C.A.S. qui doit être installé, et précise que le CCAS est composé :

- d'une part, du maire qui en est le Président de droit,
- et d'autre part, en nombre égal :
 - de Membres élus en son sein par le Conseil Municipal,
 - de Membres nommés, par Monsieur le Maire, parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

Le nombre des Membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite maximale suivante :

- 8 Membres élus
- 8 Membres nommés

soit 16 membres, en plus du Président.

Monsieur le Maire précise également qu'il n'est pas fixé de nombre minimum, et que toutefois **l'article L.123-6** du **CASF** prévoyant que quatre catégories d'Associations doivent obligatoirement faire partie du Conseil d'Administration, on peut en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à quatre Membres nommés et quatre Membres élus, soit huit Membres, en plus du Président.

Monsieur le Maire propose que soit fixé le nombre des Membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et que soit procédée la désignation des Membres élus.

Il est proposé :

- Président : Patrick VIGNES (Maire)
- Rapporteurs : Geneviève QUERTAIMONT et Hélène CASTELLS
- Membres : Sandra LOUSTAUDAUDINE, Sylvie DALLOZ, Danièle METAIS, Nicole MONNET, Yves LANSAC, Cathy VIGNES.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- **d'une part, de fixer à 8 le nombre de Membres élus désignés par le Conseil Municipal.**
- **et d'autre part, des désignations ainsi arrêtées.**

Point 6

- **Désignation des représentants de la Commune au sein d'autres instances**

➔ **Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE)**

- Patrick VIGNES, en qualité de Membre Titulaire
- Francis BRIULET, en qualité de Membre Suppléant

Accord du Conseil Municipal.

➔ **Syndicat Mixte pour la Gestion de la Gespe**

- Yves DE GINESTET, en qualité de Membre Titulaire
- Pascal CENAC, en qualité de Membre Suppléant

Accord du Conseil Municipal.

➔ **Syndicat AEP du canton Tarbes-Sud**

- Bernard CAZAUX, en qualité de Membre Titulaire
- Yves LANSAC, en qualité de Membre Suppléant

Accord du Conseil Municipal.

➔ **Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.**

- Jean-Charles ROUMY en qualité de Membre Titulaire
- Jean-Luc CASTELLS en qualité de Membre Suppléant

Accord du Conseil Municipal.

Point 7

- Questions diverses

➡ Commission « Appel d'Offres »

Monsieur le Maire rappelle que, dans une Commune de moins de 3500 habitants, la Commission d'Appels d'Offres est composée :

- du Maire ou de son représentant, qui la préside,
- de 3 Membres du Conseil Municipal élus, étant précisé que sont désignés des suppléants.

Monsieur le Maire propose que la Commission d'Appels d'Offres soit formée de la façon suivante :

- Titulaires : Messieurs Francis BRIULET, Bernard CAZAUX, Pascal CENAC, Jean-Charles ROUMY
- Suppléants : Messieurs Ludovic CAPDEVIELLE, Jean-Luc CASTELLS, Yves DE GINESTET, Marc LEON

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité de retenir cette composition pour la Commission d'Appel d'Offres.

➡ Désignation des représentants de la Commune au SYMAT

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal, qu'à la suite des Elections Municipales, il est prévu de procéder à la désignation des représentants de la Commune au SYMAT.

Membres Titulaires : Hélène CASTELLS (3^{ème} Adjointe)
Yves DE GINESTET (Conseiller Municipal)

Membres Suppléants : Yves LANSAC (Conseiller Municipal)
Patrick VIGNES (Maire)

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité de désigner ses représentants, à savoir :

- Membres Titulaires :
Hélène CASTELLS (3^{ème} Adjointe)
Yves DE GINESTET (Conseiller Municipal)

- Membres Suppléants :
Yves LANSAC (Conseiller Municipal)
Patrick VIGNES (Maire)

➔ Indemnités des élus

Monsieur le Maire informe qu'il appartient aux Membres du Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communal.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, et avec effet au 28 mars 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et Adjoints, comme suit :

- indemnités du Maire : 43 % de l'indice brut 1015
- indemnités des Adjoints : 16.50 % de l'indice brut 1015

➔ Désignation des représentants de la Commune à l'Association Solidarité avec les Gens du Voyage

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal, qu'à la suite des Elections Municipales, il est prévu de procéder à la désignation des représentants au Conseil d'Administration de l'Association Solidarité avec les Gens du Voyage 65.

Membre Titulaire : Hélène CASTELLS (3^{ème} Adjointe)

Membre Suppléant : Patrick VIGNES (Maire)

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité de désigner ses représentants, à savoir :

- Membre Titulaire :
Hélène CASTELLS (3^{ème} Adjointe)

- Membre Suppléant :
Patrick VIGNES (Maire)

➔ Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des Membres de la Commission Communale des Impôts Directs, étant précisé que celle-ci doit comprendre 8 Membres Titulaires et 8 Membres Suppléants.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, des désignations suivantes :

Membres Titulaires

M. Jean-Charles ROUMY

M. Bernard CAZAUX

M. Ludovic CAPDEVIELLE

M. Jean-Luc CASTELLS

M. Marc JOUANOLOU

M. Yves LANSAC
M. Alain YERLE

Membres Suppléants

M. Francis BRIULET
M. Sébastien CAZAMAYOU
M. Pascal CENAC
M. Yves DE GINESTET
M. Christophe DRUILHET
M. Michel GAUDUCHEAU
M. Jean-Paul IZANS
M. Christophe MERSANT.

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 h 30.

- oOo -